

**COMMUNE
DE
SAINT MARCEL-lès-ANNONAY**

COMPTE RENDU SUCCINCT
Conseil Municipal
du jeudi 31 mars 2022 à 20 heures

Président de séance : Monsieur Julien GAY, Adjoint

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présent(s) : GAY Julien, SOUTRENON Sylviane, BERNARDON Régis, AMATO Anne, BERNARDON Rémy, CAVATA Tanguy, MOURIER Guy, MOURIER Marise, QUIBLIER Myriam, RAMEAU Maryse

Excusé(s): DUMAS Laurence

Absent(s) :

Pouvoir(s) : ROZAN Ghislaine à SOUTRENON Sylviane, ABRIAL Yvon à BERNARDON Régis, BOUDRA Noémie à QUIBLIER Myriam

Monsieur Julien GAY, adjoint, fait part de l'absence et de l'excuse de Madame le Maire liées au Covid et précise que, selon le tableau du conseil municipal, il est président de la séance.

Monsieur Julien GAY ouvre la séance à 20 heures.

Il fait part de la démission de Monsieur Gilbert FOREL et de Madame Madeleine DUMAS. Le nombre de conseillers municipaux en exercice reste à 14.

Désignation du secrétaire de séance conformément à l'article L 2121-15 du CGCT

Mme Myriam QUIBLIER, Conseillère Municipale est désignée secrétaire de séance.

Approbation du dernier procès-verbal

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le dernier procès-verbal.

Nombre de votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Compte-rendu des décisions prises par le Maire sur délégation

Monsieur Julien GAY, Adjoint, fait état des décisions prises sur délégation.

Vote des taux de fiscalité directe locale

Délibération n° 2022_016

Le conseil municipal décide d'appliquer les taux suivants aux impôts directs locaux (augmentation de 0,21 % sur les taux par rapport à l'an dernier) de :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33,46 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 65,75 %.

Nombre de votants : 13

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Modification de la délibération n° 2016_086 « Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire) » et instauration du complément indiciaire annuel (CIA)

Délibération n° 2022_017

Le conseil municipal approuve les modifications du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise et complément indemnitaire) » et l'instauration du complément indiciaire annuel (CIA)

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Demande de subvention association « Les conscrits, classe 2024 »

Délibération n° 2022_018

Le conseil municipal décide de verser une subvention de 200 € à l'association « Les conscrits, classe 2024 » compte tenu des dommages causés au bâtiment (la différence correspondant au montant des réparations).

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Subventions aux associations – Aide à l'Ukraine

Délibération n° 2022_019

Le conseil municipal décide de verser une subvention exceptionnelle de 500 € à l'Ukraine par l'intermédiaire de la Croix Rouge Française et prévoit une réserve de 500 € pour des besoins en aide locale.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Contrat de prestation de service – Abonnement maintenance informatique premium – Numerian

Délibération n° 2022_020

Le conseil municipal approuve le renouvellement du contrat pour un montant annuel de 1 947,00 € pour une durée de trois ans et révisé chaque année lors de la visite de maintenance.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Avenant n°1 convention d'occupation du domaine public – Bar tabac L'Entre deux – SNC CLUZEL - PEYRARD-

Délibération n° 2022_021

Le conseil municipal approuve l'avenant à la convention d'occupation du domaine public portant la surface de 35 m² à 41 m² pour un montant 205 € au titre de l'année 2022.

Nombre de votants : 13

POUR : 11	CONTRE : 0	ABSTENTION : 2
-----------	------------	----------------

Modification de la commission d'appel d'offres suite à démission de Monsieur François ROZAN

Délibération n° 2022_022

Le conseil municipal nomme M. Tanguy CAVATA à la commission obligatoire « commission d'appels d'offres ».

Nombre de votants : 13

POUR : 12	CONTRE : 0	ABSTENTION : 1
-----------	------------	----------------

Désignation délégué extérieur suite à démission de Monsieur François ROZAN : Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche – délégué suppléant

Délibération n° 2022_023

Le conseil municipal nomme M. Guy MOURIER, conseiller municipal en tant que délégué suppléant au Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Désignation délégué extérieur suite à démission de Monsieur François ROZAN : Parc naturel régional du Pilat (révision de la charte) – représentant

Délibération n° 2022_024

Aucun élu n'étant volontaire et compte tenu des absents à cette séance, le conseil municipal demande le report de cette délibération à une séance ultérieure.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Suppression de poste à compter du 1er mars 2022 - Adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 26 h 42

Délibération n° 2022_025

Le conseil municipal donne son accord pour la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 26 heures 42 minutes du tableau des emplois

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Suppressions de poste à compter du 1er mars 2022 - Adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 29 h 32

Délibération n° 2022_026

Le conseil municipal donne son accord pour la suppression d'un poste d'adjoint technique territorial d'une durée hebdomadaire de 29 heures 32 minutes du tableau des emplois.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Protocole d'exécution du marché d'exploitation des installations de chauffage – Dalkia : Modification titulaire accord cadre fourniture de gaz

Délibération n° 2022_027

Le conseil municipal donne son accord pour la signature du protocole avec Total Energies du fait que le fournisseur de gaz a changé depuis la précédente délibération, étant précisé que les termes de celui-ci ne sont pas changés.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention de servitude légale – Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche : Parcelle AI 564 : M. CHATILLON – ACHAINTRE Nicolas et Mme VAN Rina

Délibération n° 2022_028

Le conseil municipal approuve cette convention pour la mise en place de canalisations souterraines et la pose d'un coffret pour réseau souterrain

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention de servitude légale – Syndicat départemental d'Energies de l'Ardèche : Parcelles AI 565 et 567 : M. BLANCHARD Pascal

Délibération n° 2022_029

Le conseil municipal approuve cette convention pour la mise en place d'un réseau basse tension.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Convention pour la constitution d'un groupement de commande pour la réalisation d'un audit énergétique – Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche

Délibération n° 2022_030

Le conseil municipal autorise l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet la réalisation d'audit énergétique.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

Financement de la SAS A nos Watts

Délibération n° 2022_031

Monsieur Julien GAY propose au Conseil Municipal de participer financièrement au projet de la Société par Actions Simplifiée (SAS) *A nos Watts*, pour développer les énergies solaires sur la commune.

Avec une population officielle pour la commune de Saint-Marcel-lès-Annonay pour l'année 2022 s'élevant à 1 419 habitants, il est proposé une participation à hauteur de 2 € par habitant, soit un montant de 2 838 €.

Le conseil municipal considère qu'il a besoin d'approfondir le dossier avant de s'engager et décide le report de cette décision à une séance ultérieure.

Nombre de votants : 13

POUR : 13	CONTRE : 0	ABSTENTION : 0
-----------	------------	----------------

L'ordre du jour étant épuisé et plus aucune question n'étant soumise au débat, Monsieur Julien GAY, Adjoint, lève la séance à 22 heures 00.

Vu par nous, pour être mis à l'affichage en mairie, le 02/04/2022....., conformément aux dispositions de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Président de séance,
Julien GAY, Adjoint.

